

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 à 20 heures

=====

L'an deux mille vingt le onze septembre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor-Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :

M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN - Mme Roselyne DESCAMPS
M. Evence LE GOAS - M. Marc CHAPIN - M. Jacques BROUDER - M. Pascal AUBERT
Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - M. David RADUFE
Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - M. Jean-Pierre THOMAS
Mme Monique LE VOGUER

Absents représentés :

Mme Florence QUATTRIN est représentée par M. Dominique PRIGENT
Mme Marie-Françoise LIMPALAER représentée par M. Alain SAPIN
Mme Véronique RIVOALLAND représentée par Mme Patricia MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

En préambule de la réunion Mr Le Maire, invite le conseil municipal à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Daniel LE VOGUER, époux de Madame Monique LE VOGUER.

Puis présente Monsieur Eric Palazzi, responsable des services techniques, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier. Monsieur Palazzi prend ensuite la parole pour une brève présentation. Après une carrière dans la logistique, il s'est tourné vers les métiers de l'administration. Il a intégré Lannion Trégor Communauté en contractuel en qualité de responsable du service réputation. Il a candidaté pour ce poste car il s'agit d'un nouveau challenge, en relation avec les élus, la population et une nouvelle équipe. Il souhaite préciser qu'il a découvert une équipe de qualité, qualifiée et est très satisfait de son arrivée à Lanvollon.

Monsieur le Maire ajoute que, quant à lui, il a déjà pu apprécier la nouvelle planification mise en place. Que l'absence d'un responsable était compliquée pour le service, même si les agents ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

2. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Le Maire présente ce point en expliquant que le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1000 habitants et plus en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, depuis le 1^{er} mars 2020, il doit être voté dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Il s'agit d'un document essentiel pour le bon fonctionnement de la commune et des services municipaux.

Monsieur Pascal Aubert, en début de séance a distribué un texte de 4 pages sur ce sujet, Monsieur Le Maire lui fait alors savoir qu'il ne peut monopoliser la parole pour cette lecture. Il peut bien évidemment exprimer son opinion, mais en synthétisant ses propos.

Monsieur Alain Sapin intervient pour préciser qu'il a reçu le règlement intérieur que mercredi après-midi et qu'il aurait préféré davantage de temps pour l'étudier.

Monsieur Le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- Cadence des réunions
- Le régime des convocations
- L'ordre du jour
- Les droits des élus concernant l'accès aux dossiers préparatoires de contrat et de marché
- Le droit d'expression des élus
- Les demandes d'informations complémentaires adressées à l'administration
- La commission d'appel d'offres
- Les tenues des réunions
- Le rôle du Maire
- Le quorum
- Les procurations
- Le secrétariat de réunion
- La communication locale
- La présence du public
- La police de réunion
- Les règles de déroulement des réunions
- Les débats ordinaires
- La suspension de séance
- Le vote
- Le procès-verbal
- La désignation des délégués
- Le bulletin d'information générale
- La modification du règlement

Monsieur Pascal Aubert prend la parole et souhaite donner lecture du texte de 4 pages distribué. Monsieur Le Maire lui rappelle qu'il doit synthétiser ses propos, comme il lui a déjà fait savoir.

Monsieur Pascal Aubert insiste en précisant qu'il a préparé et distribué ce document afin que chacun puisse suivre, et par là-même qu'il soit compréhensible pour tous. Il prend donc la parole et commence sa lecture. Monsieur Le Maire l'interrompt et lui demande s'il a compris le mode de fonctionnement d'un conseil municipal.

Monsieur Jean-Pierre Thomas et Dominique Prigent d'une même voix : « synthétisez vos propos ! » Madame Patricia Martin : « Le Maire t'a demandé de synthétiser alors tu ne peux pas le lire. »

Monsieur Le Maire reprend la parole demande à Monsieur Pascal Aubert de s'exprimer, en ces termes « Alors vas-y !, en synthétisant », et Monsieur Pascal Aubert reprend sa lecture en parlant de texte illégal.

Monsieur Jacques Brouder intervient pour couper court à ce discours, il précise que ce règlement n'a pas été inventé, qu'il est basé sur des modèles règlementaires, et que nous ne sommes pas là pour l'écouter parler.

Monsieur Le Maire clôture ces échanges et demande à passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 18 pour et 1 contre.

APPROUVE le règlement du Conseil Municipal.

3. Désignation des délégués, titulaires et suppléants des commissions de Leff Armor Communauté

Chaque commune doit désigner un titulaire et un suppléant pour les commissions thématiques ouvertes et obligatoires avant le 17 septembre 2020.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se présenter pour le poste de titulaire et ensuite pour le poste de suppléant pour les commissions. La minorité a été informée au préalable de ces commissions et ne souhaite pas être représentée.

Les commissions ouvertes sont les suivantes :

- Environnement (dont politique des déchets)
Titulaire : Yann Daspremont
Suppléant : Jacques Brouder
- Développement économique et emploi
Titulaire : Alain Sapin
Suppléant : Patricia Martin
- Enfance-jeunesse-animations/ petite enfance
Titulaire : Marie-Annick Geffroy
Suppléant : Florence Quattrin
- Développement culturel
Titulaire : Alain Sapin
Suppléant : Marie-Annick Geffroy
- Développement sportif
Titulaire : Patricia Martin
Suppléant : Annie Jouanjan
- Urbanisme / habitat
Titulaire : Jacques Brouder
Suppléant : David Raduffe
- Coopération décentralisée
Titulaire : Pascal Aubert
Suppléant : non pourvu
- Mobilités
Titulaire : Véronique Rivoalland
Suppléant : Marie-Françoise Limpalaër
- Patrimoine / projets communautaires / très haut débit

Titulaire : Marc Chapin

Suppléant : Pascal Aubert

- Insertion par l'activité économique

Titulaire : Véronique Rivoalland

Suppléant : Marie-Françoise Limpalaër

Les commissions obligatoires :

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Titulaire : Arsène Nicolazic

Suppléant : Marc Chapin

- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : 2 membres à désigner contribuables

1^{er} membre : Evence Le Goas

2^{ème} membre : Marc Chapin

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les désignations des titulaires, des suppléants ci-dessus désignés.

4. Désignation du correspondant défense

La fonction correspondant défense a été créée en 2001, par le Ministère délégué aux Anciens Combattants. Le correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Monsieur Le Maire a proposé à Monsieur Jean-Pierre Thomas ces fonctions, celui-ci a décliné. Monsieur Jacques Brouder a accepté cette mission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la désignation de Monsieur Jacques Brouder en tant que correspondant défense.

5. Désignation du correspondant du Comité National d'Action Sociale

L'adhésion à un comité d'œuvre sociale pour les agents de la fonction publique territoriale est obligatoire depuis le 02 février 2007. La commune de Lanvollon adhère au CNAS. Chaque collectivité doit désigner un correspondant agent ainsi qu'un correspondant élu. Madame Pascale Le Goff est correspondante des agents depuis 21 ans, mais le correspondant des élus doit être désigné après chaque installation pour les six années à venir. Madame Véronique Rivoalland souhaite remplir cette fonction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la nomination de Madame Véronique Rivoalland à la fonction de « Correspondant du CNAS, Elu ».

6. Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'ATSEM

Un agent ATSEM a quitté la collectivité le 20 janvier 2020. La période COVID qui a suivi n'a pas permis de recruter sur ce poste, au contraire, nous avons dû multiplier les contrats afin d'assurer les services scolaires et périscolaires. Pour cette rentrée 2020/2021 il faut stabiliser la situation, et recruter un nouvel agent.

Monsieur Le Maire explique que l'ATSEM est un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, qui a obtenu un concours et qui assiste au quotidien l'enseignant, les fonctions sur ce grade sont bien déterminées, or, un adjoint technique territorial permet une gestion plus souple. La commune a fait appel au Centre de Gestion, afin que celui-ci réalise un audit. Ce diagnostic permettra de connaître nos réels besoins en terme de personnel. La période COVID a démontrée qu'il est important d'avoir des agents polyvalents à l'école.

En conséquence de quoi, nous devons créer le poste d'adjoint technique sur la même durée hebdomadaire soit 21 heures et supprimer le poste d'atsem existant. Un dossier sera présenté au prochain comité technique du centre de gestion pour la suppression du poste et une publication sera faite sur le portail de l'emploi territorial pour la création du poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 21 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité la suppression d'un poste d'atsem de 21 heures annualisées et la création d'un poste d'adjoint technique de 21 heures annualisées.

APPROUVE la modification du tableau des effectifs qui se traduit comme ci-dessous :

Emplois de la commune de Lanvollon au 11 septembre 2020				
Grade	Fonctions	Position	Effectif	dhs
Filière administrative				
Rédacteur ppl 1ère cl	SG	détachement pour stage	1	35
Adjoint adm .ppl 1ère cl	Secrétaire générale	activité	1	35
	secrétariat	activité	1	35
	accueil	activité	1	35
adjoint administratif	comptabilité	recrutement en cours	1	35
Filière technique				
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	activité	1	35
Agent de maîtrise	responsable technique	vacant	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	activité	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	activité	1	35
	agent polyvalent ST	en cours de recrutement	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	32.33
	assistante enseignant	activité	1	20.5
	assistante enseignant	activité	1	21
Adjoint technique	agent d'entretien EV	activité	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	18.75
	agent d'entretien EV	activité	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	28
	agent polyvalent ST	activité	1	35
	agent polyvalent ST	activité	1	35
Filière sociale				
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant		1	28.75
	assistante enseignant	suppression du grade ddée	1	21
	assistante enseignant		1	28.75
Total heures				689.1

Monsieur Jean-Pierre Thomas demande s'il existe une fiche de poste pour chaque agent.

Monsieur Le Maire lui répond qu'une fiche de poste est établie pour chaque agent et qu'un entretien individuel est réalisé chaque année pour dresser le bilan de l'année écoulée. Cela permet de connaître les besoins en formation, les attentes de chacun en terme d'évolution de carrière et d'appréhender l'année à venir en donnant des objectifs. Madame Pascale Le Goff a réalisé ces entretiens avec l'appui de Dominique Prigent pour le personnel des services techniques. C'est Monsieur le Maire qui valide ces entretiens.

7. Informations diverses

Monsieur Le Maire souhaite évoquer plusieurs points :

- Le marché public pour la redynamisation du centre-bourg est en cours. La date butoir de réception des plis était le 04 septembre. Nous avons reçu 11 candidatures, qui ont été adressées à l'E.P.F (Etablissement Public Foncier) pour analyse. Monsieur le Maire se dit satisfait du nombre de candidatures car la période estivale n'était pas un atout, 51 sociétés ont retiré le dossier sur la plate-forme Mégalis.
- L'acte de rétrocession de l'ancienne caserne des pompiers est en cours de rédaction au Centre de Gestion. Il faudra réfléchir à la destination de ce bâtiment, sachant que seul le rez-de-chaussée est utilisable.
- Un appel à projet pour le numérique a été adressé au département pour une demande de subvention. Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Alain Sapin qui a monté ce dossier.

Monsieur Alain Sapin expose que dans le cadre de la démarche « construire le numérique en Côtes d'Armor » la commune a déposé un dossier de candidature auprès du conseil départemental. Il a fallu constituer et rassembler les pièces rapidement car la date d'échéance était le 07 septembre. Cette démarche vise à développer la WIFI sur Lanvollon, notamment dans les locaux communaux, le jardin public, les places du Martray, du Marché au Blé, du Général de Gaulle, à la mairie. Le coût prévisionnel de cette opération est de l'ordre de 6500€ et la subvention peut couvrir 50% de la dépense. Une application internet numérique fait également partie du dossier de candidature. Celle-ci vise à informer les habitants, les commerçants, les entreprises, les associations de toutes les activités sur la commune pour un coût d'environ 5000€. Le montant maximal de la subvention pour ces deux équipements pourrait être de 5000€. Nous aurons une réponse fin septembre.

Monsieur Jean-Pierre Thomas fait remarquer qu'il s'est inscrit à la commission développement numérique et qu'il est déçu de n'avoir pas été contacté et même informé de ce dossier.

Monsieur Alain Sapin déplore effectivement que la commission n'ait pu se réunir mais le dossier a dû se faire dans la précipitation. En revanche, il y aura beaucoup de travail pour la mise en place de ces applications et les commissions communication et numérique devront travailler le contenu.

Monsieur Jean-Pierre Thomas aurait aimé discuter de l'opportunité des choix réalisés, à savoir si la 4G ne suffisait pas ? Cela méritait au moins débat. Il était possible de réunir cette commission dans les 8 jours de battement. Il souhaite apporter sa pierre à l'édifice. Monsieur Alain Sapin le reconnaît et en prend acte.

- Monsieur Le Maire informe que les travaux vont maintenant reprendre ;

Leff Armor Communauté travaille avec le cabinet OCEAM sur les réseaux d'eau usée et d'eau potable Nous avons également pris contact avec ce cabinet pour réaliser les travaux d'eaux pluviales pour les rues des Fontaines, Edouard Duval et Ste-Anne. La date de début de travaux n'est pas encore arrêtée.

Monsieur Dominique Prigent indique que les travaux d'effacement des réseaux de la rue de l'Armor seront réalisés pour la fin de l'année.

Monsieur Le Maire indique que le poste de relevage de Kerlan a subi de nombreux débordements ces derniers temps, qui se déversent dans le milieu naturel. Ces travaux sont de la compétence de L.A.C. et sont indispensables pour la construction de nouvelles habitations. Les permis d'aménager ne seront délivrés qu'à la condition que les stations d'épuration puissent absorber les effluents.

- Le PLUIH a reçu un avis défavorable de la DDTM ainsi que de la chambre d'agriculture. La DDTM souhaite voir à nouveau des zones 1AU et 2AU. Evence Le Goas demande si au bout de 9 années les zones classées 2AU tomberont, comme par le passé. Monsieur Le Maire ignore pour l'instant le devenir de ces zones. Les 27 communes doivent se réunir, certaines devront modifier leurs zonages, c'est une certitude, mais lesquels ?

Dominique Prigent souhaite préciser qu'il faut valider le PLUIH avant le SCOT car celui-ci pourrait à nouveau remettre en cause le PLUIH.

Monsieur Jacques Brouder s'étonne que personne n'ait pensé à densifier l'habitat. Monsieur Le Maire lui répond que des dispositions ont été prises dans le PLUIH à ce niveau. Les dents creuses ont été identifiées et nous devons maintenant construire 18 logements à l'hectare. La densification urbaine consiste à concentrer l'urbanisation sur les zones déjà urbanisées.

Monsieur Alain Sapin souhaite faire un point sur les commerces :

- Le Dressing, place du Martray a ouvert le 7 septembre, c'est un magasin d'habillement de seconde main, de bonne facture.
- L'essentiel, anciennement « la galetière » a également ouvert le 7 septembre, ce sera dorénavant un restaurant traditionnel.
- Les Saveurs Paysannes, ce magasin a été repris par Monsieur Colin, originaire de Lamballe et ouvre le 11 septembre.
- Une fleur m'a dit, nouvelle fleuriste ouvrira le 19 septembre au 23, rue commerce.
- Sur Pléguien, derrière les Ateliers du Leff, une brasserie a ouvert avec une possibilité de consommer sur place. Elle est dénommée : « La Galactique ».

Toujours concernant les commerces, Monsieur Le Maire fait savoir que « L'Amuse-gueule » et le PMU ont demandé de prolonger l'installation provisoire de gabions jusqu'au 31 décembre 2020, pour exercer leur activité en terrasse. Monsieur Jean-Pierre Thomas trouve que sur le principe c'est une excellente idée, mais que si cela perdure, il faudra réfléchir à une taxe sur l'occupation du domaine public.

Monsieur Alain Sapin précise que pour le Kebab et la pizzeria Côté-Sud, ce dispositif n'était pas applicable du fait de la configuration, d'un point de vue sécurité.

Madame Patricia Martin voudrait faire part des effectifs de l'école, qui sont en augmentation. En effet, 175 enfants sont inscrits, ce chiffre est prometteur. La classe bilingue est attractive et compte désormais 24 élèves.

Monsieur Jacques Brouder signale que le trottoir devant l'ancien « Café de la Mairie » au 5, rue Saint-Jacques est en très mauvais état, que cela est dû aux fientes des pigeons

qui ont colonisé cette bâtisse à l'état d'abandon. Monsieur Le Maire souhaite rencontrer prochainement le propriétaire et lui en faire part. Une réflexion sera également menée sur une taxe sur les locaux vacants, pour inciter les propriétaires à rénover.

Monsieur Dominique Prigent rappelle que les services techniques ont un nouveau camion, cette acquisition s'élève à 19 000 €.

Monsieur Jean-Pierre Thomas revient sur le mail qu'il a adressé aux élus sur le mauvais entretien du cimetière, et, réaffirme l'importance de la propreté de cet espace de recueillement. Monsieur Dominique Prigent fait savoir que notre nouveau responsable des services techniques, Eric Palazzi, a planifié cette tâche récurrente le second mardi de chaque mois. Monsieur Jean-Pierre Thomas pense que le dispositif « argent de poche » pourrait apporter une aide. Monsieur Le Maire de conclure que le conseil municipal tient effectivement à la propreté du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.